

laquelle l'homme d'affaires aperçut mademoiselle Chamery dans son lit, mais sur son séant et les épaules chaudement enveloppées dans une pelisse de martre-zibeline. De la main, elle indiqua un fauteuil, roulé à son chevet.

Quand M. Rossignol y eut pris place avec ce sans-gêne des gens qui passent les deux tiers de leur vie dans la chicane, elle congédia d'un geste Justine et le groom, qui venait d'allumer le feu de madame.

— Je n'y suis pas, dit-elle.

— Pour personne ? demanda Justine.

— Pour personne au monde.

— Pas même pour M. le baron ?

— S'ils vient, tu le prieras d'attendre.

La camériste et le groom sortirent.

— Maintenant, monsieur Rossignol, dit mademoiselle de Chamery, nous pouvons causer.

Le petit homme s'inclina.

— Il est certain, dit-il, que le sens du billet de mademoiselle laisse assez entrevoir qu'elle a des choses graves à me confier.

Et il se réinstalla commodément dans son fauteuil.

— Monsieur Rossignol, reprit mademoiselle de Chamery, vous êtes à la tête d'une agence de recouvrements, d'achat de créances véreuses, de procès compromis ou abandonnés, n'est-ce pas ?

— C'est-à-dire, répliqua M. Rossignol sans paraître blessé le moins du monde du ton méprisant avec lequel mademoiselle de Chamery avait défini sa profession, c'est-à-dire que je suis le directeur de la *Société mutuelle et judiciaire d'assurance contre la perte des créances*.

Le petit homme prononça ces mots avec emphase.

— Soit, dit mademoiselle de Chamery, je ne discute point la valeur réelle des mots, et ce n'est pas pour cela que je vous ai fait venir.

— Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, hier, pour m'assigner un rendez-vous entre neuf et dix, me disant que vous voulez charger la Société que je dirige d'une affaire importante.

— Non pas votre Société, mais vous.

— Moi ?

— Monsieur Rossignol, dit froidement mademoiselle de Chamery, vous êtes de Blois, n'est-ce pas ?

M. Rossignol tressaillit.

— Vous y avez été premier clerc, chez M. Corbon, notaire de la famille de Chamery ?

— Oui, mademoiselle, répondit M. Rossignol un peu confus.

— Quelques détournements vous ont fait congédier, l'année, je crois, où mourut la marquise douairière de Chamery ?

— Votre mère, dit M. Rossignol avec aplomb.

— Précisément.

Et mademoiselle de Chamery regarda froidement l'homme d'affaires.

— Veru à Paris, poursuivit-elle, vous y avez fait un peu tous les métiers, changé de nom quelquefois. Quelquefois aussi, vous avez subi des condamnations...

— Mademoiselle...

— Mais comme vous êtes un homme intelligent, vous avez fini par vous tirer d'affaire, et aujourd'hui M. Rossignol, autrefois maître Jules Malouin, est aux yeux de la justice un homme irréprochable, bien plus, un homme réputé pour son habileté à dépouiller les affaires les plus compliquées et les plus épineuses.

M. Rossignol avait tranquillement écouté mademoiselle de Chamery. Quand elle eut fini, il répondit :

— Puisque vous me connaissez aussi bien, mademoiselle, permettez-moi de vous prouver que j'ai pareillement quelques données sur votre propre existence.

— Faites, dit-elle avec indifférence.

— Vous êtes fille naturelle de M. Brunot, avocat, et de madame de Chamery, vove depuis six années, à l'époque de votre naissance.

— Après, maître Rossignol ?

— Vous avez été élevée au château de l'Orangerie d'abord comme orpheline, puis le marquis Hector de Chamery a toléré que sa mère vous appelât sa fille.

— Bien ! Ensuite ?

— Le marquis mort, sa fortune a passé au colonel comte de Chamery, son cousin... Le marquis Hector vous détestait.

— C'est vrai.

— La marquise votre mère n'a pu vous laisser en mourant que 150,000 francs, fruit de ses économies, et ses diamants. Mais le comte de Chamery vous a assuré, en prenant possession de l'héritage et en devenant marquis, une pension viagère de 22,000 livres.

— Vous êtes bien renseigné, monsieur Rossignol.

— Attendez donc, fit le petit homme avec insolence, je sais bien d'autres choses encore.

— Voyons ?

— Ainsi, c'est à tort que vous portez le nom de Chamery, qui ne vous appartient pas, vous jouissez d'un revenu de 19,000 livres de rente environ, et, à la mort de madame votre mère, — vous aviez alors quinze ans, ... vous auriez pu trouver à vous marier fort convenablement. Vous avez préféré mener une vie un peu aventureuse.

... Maître Rossignol, interrompit sèchement mademoiselle de Chamery, ma conduite ne vous regarde en rien, ce me semble...

— Oh ! ce que j'en dis, répliqua l'homme d'affaires, n'a d'autres but que de vous prouver que je connais votre passé aussi bien que vous pouvez connaître le mien ; voilà tout.

— Eh bien ! dit mademoiselle de Chamery, puisqu'il en est ainsi, je vois que nous pouvons nous entendre à merveille.

— Je suis à vos ordres.

— Voulez-vous gagner 200,000 francs ?

— Belle question ! Que faut-il faire ?

— Ecouter d'abord l'histoire que je vais vous dire.

— Je vous écoute, mademoiselle.

La jeune femme continua :

— Le marquis de Chamery, père de mon frère Hector et mari de ma mère, avait dévoré son patrimoine avant la première révolution. A son retour de l'émigration il hérita de son oncle, le chevalier de Chamery, ancien officier de marine, et qui avait fait une grande fortune aux Indes, de 1760 à 1790, auprès du roi de Lahore.

— Je savais cela, dit maître Rossignol.

— Attendez... Revenu en France au commencement de l'Empire, le chevalier de Chamery racheta toutes les terres seigneuriales ayant appartenu à sa famille, reconstitua la fortune terrienne des Chamery et mourut deux années après, laissant cette fortune à son neveu par un testament olographe ainsi conçu :

“ J'institue pour mon légataire universel Antoine-Joseph-Fernand, marquis de Chamery, mon neneu. Je désire que ma fortune demeure dans les mains de la branche aînée des Chamery. Toutefois, si mon neveu Antoine-Joseph-Fernand venait à mourir sans laisser de descendance mâle, ou si ses enfants à lui mouraient sans rejetons, cette fortune devrait échoir à la branche cadette des Chamery, représentée en ce moment par le comte de Chamery.”

La jeune femme s'interrompit.

— M. le marquis de Chamery, dit-elle, a transmis sa fortune à son fils Hector, lequel, fidèle au testament de son grand-oncle, a appelé à lui succéder le comte de Chamery, son cousin.

Mais le testament du chevalier avait un codicile. Ce codicile s'exprimait ainsi :

“ Si, ma fortune ayant passé à la branche cadette des Cha-